

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Turquie : À la suite de la mort tragique de l'avocate Ebru Timtik, le CCBE appelle l'UE et les autorités turques à prendre des mesures urgentes pour empêcher la mort de l'avocat Aytaç Ünsal**

**31/08/2020**

---

Le Conseil des barreaux européens (CCBE) est profondément choqué par la mort de l'avocate turque Ebru Timtik, le 27 août dernier, après 238 jours de grève de la faim.

Les avocats Ebru Timtik et Aytaç Ünsal, respectivement condamnés à 13 ans et 6 mois et 11 ans et 6 mois de prison, ont décidé de faire une grève de la faim illimitée pour dénoncer leur procès inéquitable ainsi que celui de plusieurs dizaines d'avocats turcs ([https://www.ccbe.eu/fileadmin/speciality\\_distribution/public/documents/Human\\_right\\_portal/EN\\_20200618\\_Final-Report-Fact-Finding-Mission-on-CHD-s-Trials-Oct-2019-June-2020.pdf](https://www.ccbe.eu/fileadmin/speciality_distribution/public/documents/Human_right_portal/EN_20200618_Final-Report-Fact-Finding-Mission-on-CHD-s-Trials-Oct-2019-June-2020.pdf)).

Depuis 2017, plusieurs avocats turcs appartenant à l'Association des avocats progressistes et People's Law Office, parmi lesquels Ebru Timtik et Aytaç Ünsal, sont victimes de harcèlement judiciaire. Ces avocats qui se sont battus pour la justice et l'état de droit ont défendu notamment des personnes considérées comme des opposants au gouvernement turc, les familles des mineurs massacrés à Soma et Ermenek, les populations expulsées de leurs foyers et victimes de la transformation urbaine, les familles de citoyens tués sous la torture dans des commissariats de police et des prisons ainsi que des personnes poursuivies pour avoir exprimé leur avis, notamment des fonctionnaires, des travailleurs et des défenseurs des libertés.

Du fait de leur activité légitime d'avocat, ces avocats ont été accusés d'être membres d'une organisation terroriste en vertu des lois antiterroristes turques et ont dès lors fait l'objet de poursuites judiciaires.

Ils n'ont pas bénéficié d'un procès équitable tel que garanti par l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme dont la Turquie est signataire.

C'est ce qui a conduit à la grève de la faim d'Ebru Timtik et d'Aytaç Ünsal.

Les autorités turques n'ont pas réussi à empêcher la mort d'Ebru Timtik malgré les appels et les rapports médicaux concluant qu'ils ne devaient pas rester en prison.

Aytaç Ünsal est aujourd'hui encore en grève de la faim et ne doit pas connaître la même fin tragique qu'Ebru Timtik.

Le président du CCBE a déclaré aujourd'hui : « Ebru Timtik est morte dans sa lutte pour la justice. C'est extrêmement triste et inacceptable. Les avocats jouent un rôle crucial dans le maintien de l'état de droit et dans la promotion et la protection des droits humains.

Cette semaine aura lieu le trentième anniversaire des Principes de base des Nations unies relatifs au rôle du barreau. La Turquie doit prendre en compte et respecter les Principes de base dans le cadre de sa législation et de sa pratique nationales en veillant à ce que les avocats soient en mesure d'exercer toutes leurs activités professionnelles sans intimidation, entrave, harcèlement ni ingérence indue et qu'ils ne subissent pas ni ne soient menacés de subir des poursuites ou des sanctions administratives, économiques ou autres pour toute action entreprise conformément aux devoirs, aux normes et à la déontologie reconnus de la profession ».

Le CCBE appelle l'UE et les autorités turques à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour sauver la vie de l'avocat Aytaç Ünsal et lui garantir un procès équitable.

Tous les avocats de Turquie doivent être en mesure d'exercer leurs activités professionnelles afin de préserver l'indépendance et l'intégrité de l'administration de la justice et de l'état de droit.

Pour plus d'information,  
contacter Karine Métayer  
Responsable de la communication  
+32 (0)2 234 65 10  
[metayer@ccbe.eu](mailto:metayer@ccbe.eu)

---